



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 25, avenue Lowland (adresse projetée), sur le lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un nouveau bâtiment trifamilial, jumelé, une marge latérale nulle, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 31B/38B exige une marge latérale de un (1) mètre;
- De permettre, pour un nouveau bâtiment trifamilial, jumelé, une somme des marges latérales nulle, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 31B/38B exige une somme des marges latérales de 2.0 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Donné à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 août 2017.

Michel Séguin
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of September 11, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 25, avenue Lowland (planned address), on lot number 1 703 641 of the cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow a zero lateral setback for a semi-detached triplex, despite the fact that the placement standards grid 31B/38B requires a lateral setback of one (1) metre;
- Allow a sum of zero setbacks for a new semi-detached triplex, despite the fact that the placement standards grid 31B/38B requires a sum of lateral setbacks totalling two (2.0) metres;

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this August 24, 2017.